

A Nantes, le 8 novembre 2018

Paris 2024 - Comité d'Organisation
des Jeux Olympiques et Paralympiques
M. Tony Estanguet,
Président
96, boulevard Haussmann
75008 Paris
FRANCE

Monsieur le Président,

Le projet YelloPark, lancé en septembre 2017 par Nantes Métropole, le FC Nantes et le groupe Réalités, vise à la destruction de l'actuel Stade de la Beaujoire et son remplacement par une nouvelle enceinte à l'horizon 2022.

La pertinence du projet est questionnée par l'ensemble des associations signataires de ce courrier, qui s'interrogent notamment sur la portée de son impact environnemental et la qualité de la concertation menée au niveau local par les porteurs de projet. Le Stade de la Beaujoire, construit en 1984 et facilement aménageable, est en effet en mesure de répondre aux standards internationaux en matière de sécurité, de sûreté et de services. Présenté comme « *particulièrement fonctionnel* » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO), il a été pré-sélectionné pour accueillir les compétitions des tournois de football des Jeux Olympiques.

Devant le manque d'adhésion des usagers et riverains au projet YelloPark, ses promoteurs ont fait de l'accueil des tournois de football des Jeux Olympiques un enjeu majeur de la destruction du Stade de la Beaujoire, donnant ainsi une envergure nationale au projet YelloPark et le soumettant aux exigences de transparence relatives à l'organisations de Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

De ce fait, les organisations de riverains et d'usagers du Stade de la Beaujoire signataires de ce courrier doivent désormais être considérées comme parties prenantes et impactées par le projet YelloPark, et donc l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, conformément aux standards internationaux en la matière (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Objectifs de développement durable des Nations Unies, Stratégie du CIO en matière de durabilité), aux recommandations des organisations de défense des droits de l'homme, de l'environnement et de représentation des supporters (Sport & Rights Alliance, Institute for Human Rights and Business) et aux engagements du COJO (Dossier de candidature, Contrat de ville hôte et conditions opérationnelles associées).

La prise en considération de ce statut de parties prenantes et impactées nous est malheureusement niée par les porteurs de projet, le FC Nantes et le groupe Réalités, mais également par Nantes Métropole. Ceux-ci ont notamment refusé de communiquer des documents aussi essentiels que le cahier des charges du nouveau stade ou son étude d'impact environnemental, et ce malgré les demandes répétées de la Commission Nationale du Débat Public. Ils ont d'ores et déjà annoncé ne pas souhaiter publier ces documents ou ne le faire qu'après le vote de Nantes Métropole, en contradiction directe avec les standards internationaux en matière de grands événements sportifs et plus particulièrement avec l'obligation d'information des parties impactées. Il semblerait que l'objectif des porteurs de projets soit aujourd'hui de limiter drastiquement les voies de recours mais aussi l'étude de possibles alternatives.

Le 7 décembre 2018, les élus de la métropole nantaise seront vraisemblablement amenés à se prononcer sur la cession des terrains nécessaires à la destruction du Stade de la Beaujoire et à la construction du projet YelloPark. Ce projet étant devenu de fait une infrastructure olympique potentielle, nous vous demandons de bien vouloir préciser les points suivants sous les meilleurs délais, et de préférence avant le lundi 19 novembre 2018, afin de permettre aux élus nantais, usagers, riverains et autres parties impactées d'étudier la portée du projet et sa pertinence dans le cadre de l'accueil Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :

- Communication du cahier des charges soumis par le COJO aux collectivités locales candidates à l'accueil des compétitions des tournois de football des Jeux Olympiques.
- Évaluation de l'impact environnemental de l'opération de destruction du Stade de la Beaujoire, de sa conformité avec la Stratégie du CIO en matière de durabilité (version octobre 2017) et avec les engagements du COJO.

- Confirmation des propos attribués le 4 octobre 2018 à M. Etienne Thobois, Directeur du COJO, par Mme Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole : « *J'ai eu personnellement le directeur du comité d'organisation des JO au téléphone. Je lui ai demandé : "Si on n'a pas YelloPark est-ce qu'on aura les JO ?" Sa réponse a été très claire, c'est "non".* »

Notre démarche s'inscrit dans la lignée des engagements de la Charte Olympique en matière de développement durable, de responsabilité sociale et de respect des principes éthiques universels et fondamentaux. Nous demandons la stricte application de la Stratégie du CIO en matière de durabilité, et notamment les exigences suivantes : « *Utiliser au maximum les équipements existants ainsi que les structures temporaires et démontables, et ne construire de nouvelles installations permanentes que si elles offrent des avantages à long terme pour les communautés locales et contribuent au développement de villes durables.* »

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en faveur du dialogue, de la transparence et de la protection de l'environnement, salué par le CIO et l'Institute for Human Rights and Business, pour permettre aux organisations représentatives signataires de ce courrier d'accéder à l'ensemble des informations disponibles sur l'accueil de rencontre des tournois de football des Jeux Olympiques et le projet YelloPark qui y est désormais associé.

Nous vous demandons enfin de bien vouloir prendre en considération l'analyse portée par nos organisations sur la pertinence et la durabilité du projet YelloPark, ainsi que des inquiétudes, tensions et rejets que le projet suscite chez les usagers et riverains que nous représentons. Devant l'urgence du calendrier imposé par les porteurs de projet, nous nous réservons la possibilité de rendre public ce courrier à compter du lundi 19 novembre 2018.

Nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Signataires:

Associations d'usagers et de supporters

Brigade Loire 1999
A la Nantaise
Esprit Canari
Naonedis

Associations de riverains

Riverains et Amis de la Beaujoire
ASA du Ranzay
La Commune Libre de Saint-Joseph de la Porterie
Gare à la Beaujoire
Les Floralies
Association de Riverains CDFRV

Copie à :

Mme Roxana Maracineanu, Ministre des Sports
Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris
M. Thomas Bach, Président du CIO
M. Cyril Mourin, Conseiller JO 2024 - Présidence de la République
Mme Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP
M. Pascal Canfin, Directeur Général de WWF France – partenaire stratégique du COJO